

Élections communales 2018
Questionnaire à l'attention des listes se présentant dans les communes bruxelloises

Comment la RainbowHouse Brussels utilisera vos réponses:

1. Les questions listées dans ce document reprennent les revendications formulées par la RainbowHouse, coupole des associations LGBTQI+ en région bruxelloise, avant la Belgian Pride 2018. Elles sont à la fois précises et ouvertes, et permettent aux listes de candidats de faire valoir leurs projets, en s'appuyant également sur l'expérience acquise et l'état des politiques déjà lancées dans leurs communes.

2. **La RainbowHouse adresse ce questionnaire aux candidat.e.s via les Fédérations régionales des partis politiques**, pour garantir que ceux-ci soient traités de manière équitable. Le questionnaire est aussi publié sur notre site, de manière à être rendu accessible aux listes indépendantes dont nous n'aurions pas les contacts.

3. **La RainbowHouse ne publiera que les réponses retournées par les listes communales de candidat.e.s.** C'est en effet à cet échelon que le choix des électeurs se fera, dans un contexte local qui varie selon les bilans des collèges sortants et selon les situations locales.

4. **La RainbowHouse mettra en ligne les réponses reçues sur son site.** Les réponses seront accessibles par commune et par parti. La RainbowHouse publiera régulièrement des analyses sur le nombre de réponses reçues et sur leur qualité.

5. **La RainbowHouse ne prendra en aucun cas position en faveur d'un parti donné.**

Introduction

La vie des personnes se joue en premier lieu dans leur rue, quartier, commune ou ville, de résidence comme de passage. Une politique locale a donc un impact énorme sur la vie quotidienne de chaque citoyen.ne, y compris sur celle des habitant.e.s LGBTQI+. Voilà pourquoi la Belgian Pride met en 2018 les communes et les villes sous les projecteurs, ou mieux encore : sous l'arc-en-ciel !

Au niveau fédéral et social, les 15 dernières années ont été fortement engagées dans une amélioration de la législation en faveur de l'égalité et du respect des personnes LGBTQI+. Nos lois ont fait de grands pas en avant, mais la société ne suit pas toujours le mouvement au même rythme. Et nous remarquons que la sensation de bien-être ou de sécurité pour les LGBTQI+ ne progresse pas, comme l'attestent les études de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

Toujours plus de la moitié des personnes LGBTQI+ n'ose faire son coming out sur le lieu de travail. Le nombre de suicides reste très élevé, les adolescent.e.s sont particulièrement touché.e.s. Et après chaque agression homo- lesbo-, bi-, trans- ou inter-phobe dans la rue, l'habituelle réaction se fait entendre : "vous feriez mieux de ne pas vous balader n'importe où main dans la main".

Les plus précaires d'entre nous restent les plus touché.e.s et victimes de ces discriminations.

Les communes et les institutions locales peuvent et doivent faire la différence, et surtout prendre leurs responsabilités pour le bien-être de tou.te.s leurs habitant .e.s ! La plupart des mesures ci-dessous visent à garantir la prévention ou la réaction à des actes (discrimination, harcèlement, stigmatisation) qui constituent des délits. Si la liste qui suit n'est pas parfaitement exhaustive, elle montre cependant l'ampleur du chantier encore à mener.

E = Existant

O = Oui

N = Non

CT : Court terme (dès le début ou au cours de la première moitié du mandat)

MT = Moyen terme (avant la fin du mandat)

LT = Long terme (fin de mandat ou suivant(s))

1. Une politique structurelle d'égalité des chances pour la commune

		E	O	N	CT	MT	LT
1	Un service en charge de l'égalité des chances Un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances						
1-11	Envisagez-vous de vous doter d'un service en charge de l'égalité des chances ? ¹	E					
1-11b	Détaillez : C'est indispensable et nous le voulons plus actif que sous la législature 2012-2018 Pour info sur le site de la commune, l'intervention de C. Morenville sur le bilan de l'échevinat de l'égalité des chances https://stgilles.brussels/wp-content/uploads/2018/04/Interpel-%C3%A9galit%C3%A9-HF.pdf .						
1-12	Envisagez-vous de nommer un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances ?	E					
1-12b	Détaillez : Ecolo-Groen s'engage à ce qu'un.e échevin.e soit en charge de l'égalité des chances en cas d'entrée en majorité						
1-2	Un plan d'action pour l'émancipation et l'égalité de tou.s.tes ;						
1-20	Pensez-vous élaborer un tel plan pour la commune ?		O		CT		
1-21	Pensez-vous, notamment, que ce plan doit couvrir les orientations sexuelles, les identités de genre, les caractères sexuels et l'ensemble des personnes LGBTQI+, quel que soit leur statut social (travailleur.s.es du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc.), mais également tous les autres aspects des identités des résident.e.s de la commune, en reconnaissant leur caractère pluriel et intersectionnel ?						
1-21b	Détaillez : Saint-Gilles a besoin d'un plan action à court terme qui permette une large consultation et implication du milieu associatif. Ce plan doit concerner et être appliqué de manière transversale à tous les domaines politiques de la commune.						
1-22	Envisagez-vous de détailler les mesures à prendre pour chacune des thématiques énoncées et y associer un calendrier et un budget ?		O		CT		
1-22b	Difficile pour le moment d'associer un calendrier et un budget. Mais soyons dans le concret en citant un exemple : actuellement à Saint-Gilles, le soutien apporté aux associations qui promeuvent l'égalité des chances est de 6850€. Ce budget est clairement insuffisant et nous souhaitons l'augmenter de manière significative.						
1-23	Pensez-vous faire de ce plan un outil confié à l'échevin.e et au service responsable, pour leur permettre de solliciter les autres services et ainsi peser pour l'affectation de moyens effectifs à des actions favorisant réellement l'émancipation et l'égalité ?		O		CT		
1-23b	Le plan agira de manière transversale sur toutes les matières gérées par la commune, c'est indispensable.						

¹ L'intitulé est ici à titre indicatif et peut recouvrir des champs plus larges ou plus spécifiques selon le projet du candidat

1-24	<p>Ce plan doit avoir pour objectif de favoriser une démarche de "mainstreaming" et d'évaluation, plutôt que de multiplier les actions nouvelles. Il ne s'agit donc pas d'une démarche forcément coûteuse.</p> <p>Souhaitez-vous reprendre et étendre la logique du budget "sensible au genre", pour évaluer l'impact des actions financées sur l'égalité ?</p>		O		CT		
1-24b	<p>Intégrer une analyse genrée du budget communal et un inventaire de ses conséquences directes et indirectes sur la situation respective des hommes et des femmes (<i>genderbudgeting</i>). Plusieurs communes bruxelloises le pratiquent déjà. À Saint-Gilles, l'administration a été formée mais le <i>genderbudgeting</i> n'est toujours pas pratiqué. Pour EcoloGroen Saint-Gilles c'est une priorité.</p>						
1-25	<p>Permettez-vous que le service en charge de l'égalité des chances puisse recevoir les plaintes concernant les discriminations et la stigmatisation (d'usager.e.re.s ou de salarié.e.s de la commune) grâce à un système accessible dans tous les services publics gérés directement par la commune ou par délégation par un autre opérateur (intercommunales, ASBL, etc) ?</p>			N			
1-25b	<p>Détaillez : Ce n'est pas le rôle du service en charge de l'égalité des chances de recevoir les plaintes. Par contre c'est important qu'il en soit informé (anonymement si nécessaire).</p> <p>Une information doit être apportée sur les instances qui ont les compétences pour gérer ce type de plaintes : l'Ombudsman, Unia et l'Institut pour l'égalité entre hommes et femmes.</p> <p>C'est aussi indispensable que le SIPP (service interne de prévention et protection au travail) soit formé à gérer les plaintes concernant les discriminations.</p>						
1-26	<p>Garantisiez-vous que la commune s'engage à suivre les engagements qui ont déjà été pris et assurera l'évaluation des politiques menées sur ces sujets ?</p>		O		CT		
	<p>Détaillez : Nous veillerons à ce que les engagements pris soient tenus et ce des bancs de la majorité comme de l'opposition.</p>						
2	<p><u>La commune soutient ses agent.e.s</u></p> <p>La plupart des mesures d'information et de formation qui apparaissent dans le présent document permettent aux agents communaux de mieux savoir réagir aux situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions</p> <p>La commune a également, parmi ses agents, des personnes LGBTQI+ ainsi que d'autres identités minorisées :</p>						
2-1	<p>Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent être en sécurité dans l'exercice de leurs fonctions, et bénéficier, le cas échéant, du système de plainte décrit au point 1 (1-25) ?</p>		O		CT		
2-2	<p>Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent bénéficier, lors du recrutement ou du déroulement de carrière, d'un fort engagement de la Commune en</p>		E				

	faveur d'une bonne représentativité et d'une égalité de traitement ?						
2-3	À terme, adopterez-vous et mettez-vous en œuvre un "Plan Diversité" tel que proposé par la Région de Bruxelles-Capitale ² ?	E					
3	<u>La commune engagée pour la visibilité et la participation dans les activités culturelles</u>						
3-11	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour accueillir de manière représentative les identités de tou.te.s ?	O					
3-11b	Détaillez : La diversité Saint-Gilloise est un atout à valoriser et la culture est une excellente opportunité pour que nos diversités s'expriment et se rencontrent.						
3-12	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour s'adresser à tous les publics de la commune ?	O					
3-12b	Détaillez : Oui, elle doit être inclusive. Si la programmation doit prévoir des sujets grands publics, elle doit également aborder des thématiques aux publics (soi-disant) plus restreints ou des terrains moins connus.						
3-2	Pensez-vous appliquer cela au spectacle vivant, aux expositions, aux débats, ainsi qu'aux fonds des bibliothèques et ludothèques publiques ?	O					
3-2b	Détaillez : Bien évidemment. Une analyse qui tient compte de nos diversités doit être appliquée à tous le secteur culturel. On rêverait que la culture échappe aux discriminations, mais ce n'est pas le cas.						
3-3	Pensez-vous organiser cela tout au long de l'année, même si certaines périodes peuvent être plus intenses (exemples : 8 mars ³ , PrideFestival).	O					
3-3b	Détaillez : Il y a des dates à ne pas rater qu'elles soient hommage ou jours de fête. Mais, une action continue est indispensable pour assurer plus d'égalité.						
4	<u>La commune offre un accueil adapté aux habitant.e.s</u> Ce point s'applique en particulier à l'accueil dans les services de la population (belge et étrangère) et de l'état civil.						
4-10	Mettez-vous tout en œuvre pour vous assurer régulièrement que votre personnel, dans les différents services, est formé à accueillir tous les publics dans des termes et d'une manière pleinement respectueuse de leurs identités et de leurs vécus ?	O					
4-10b	Détaillez ? Ecolo Groen espère que c'est déjà le cas !						
4-11	Mettez-vous en place un dispositif pour recueillir les retours des habitant.e.s sur leur expérience à l'accueil ?	O					

² Un des axes de ce plan concerne « l'ouverture aux personnes LGBT ».

³ Journée internationale de lutte des femmes, pour l'égalité des droits

4-11b	Détaillez ? Un service d'ombudsman pourrait être créé							
4-12	Souhaitez-vous que la commune puisse analyser les plaintes reçues par son service en charge de l'égalité des chances, par les agences locales pour l'emploi ou un service délégué, par exemple un service Ombudsman ?		O					
4-12b	Détaillez ? Par le service de médiation existant							
4-2	Vous assurerez-vous que les évolutions du droit sont pleinement prises en compte et que votre personnel a accès aux formations nécessaires (exemple : la nouvelle loi sur le changement d'état civil des personnes transgenres ⁴) ?		O					
4-2b	Détaillez : Accès à la formation et vérification de l'application.							
4-3	Vous assurerez-vous également que dans tous les points d'accueil des habitant.e.s (accueil général, antennes de quartier, etc.) des informations visibles soient disponibles pour les personnes qui souhaitent porter plainte pour discrimination ou signaler un abus, les renseignant sur leurs droits, les recours et les soutiens possibles, et les motifs de discrimination reconnus par la législation ?		O		CT			
4-3b	Détaillez ? Saint-Gilles doit pouvoir informer ces citoyen-ne-s de leurs droits et de la manière de les défendre.							
5	<u>La commune facilite l'accueil des enfants et des familles à l'école et dans les crèches</u>							
5-10	Vous assurerez-vous que le personnel enseignant et non-enseignant bénéficie d'informations et de formations sur le respect dû à tous les publics ?		O		CT			
5-1àb	Détaillez ? Des formations sont indispensables pour les écoles communales mais doivent également être accessibles aux autres écoles.							
5-11	Incluez-vous dans cette information explicitement l'accueil des familles dans lesquelles au moins un parent est LGBTQI+ ?		O		CT			
5-11b	Détaillez ? Les structures familiales évoluent, il est important de les respecter quelle que soit la forme qu'elles prennent. Formation et information sur les droits des LGBTQI+ doivent être accessibles et prises en compte dans l'accueil des familles.							
5-12	Prendrez-vous en compte le cas des enfants à l'identité LGBTQI+ ou non-binaire, pour réagir à tout		O		CT			

	cas de stigmatisation ou de harcèlement, quel qu'en soit l'origine ?						
5-12b	Détaillez ? Ici aussi la formation et l'information est la meilleure réaction à toute discrimination quel que soit l'âge de la personne. Il faut y ajouter une protection et une lutte déterminée contre le harcèlement à l'école et dans les réseaux sociaux.						
5-13	Incluez-vous, également, une meilleure représentativité de la diversité des modèles familiaux, d'identités de genre et d'orientations sexuelles dans les supports pédagogiques utilisés ou mis à disposition par les écoles communales (livres, exercices, affiches, etc.) ?		O		CT		
5-13b	Détaillez ? Certaines écoles et associations de parents ont mis en place des mesures pour assurer une meilleure représentativité et lutter contre les discriminations qui peuvent exister sur certains supports pédagogiques. Toutes les écoles doivent être vigilantes à ce sujet. La circulaire EVRAS (éducation la vie relationnelle, affective et sexuelle) doit être respectée. www.evras.be/						
5-2	Vous assurerez-vous que les écoles communales systématisent les programmes EVRAS ⁵ .	E	O				
5-2b	Détaillez ? www.evras.be/ Une évaluation de la manière dont la circulaire est appliquée dans les écoles de la commune devrait avoir lieu avec les acteur·trice·s de terrain.						
6	<u>La commune s'engage pour la sécurité de tou.te.s sur la voie publique</u> La commune utilise sa représentation dans les instances de la zone de police:						
6-10	Pour s'assurer que les agents reçoivent une formation adéquate à l'accueil des personnes LGBTQI+ et de toutes les personnes minorisées, en particulier lorsque ces personnes viennent dénoncer des faits de discrimination, de stigmatisation ou de violences discriminatoires (travailleur.e.s du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc);		O		CT		
6-10b	Détaillez ? Il est urgent d'organiser des formations pour que jamais des propos homophobes ne soit tenus par la police. Pour information, suite aux plaintes sur les interventions d'UNEUS, le rapport de 2017 du délégué aux droits de l'enfant mentionne le témoignage de jeunes auxquels on aurait dit : "tu fais du sport toi gros lard ? [...] on voit pas la différence"; "qu'est-ce que vous faites ici bande de gamins de merde!"; "cassez-vous de là, bande de petits PD"; "Bande de petits cons, bande de petits trous du cul, si on veut maintenant, on vous déshabille, et on vous fouille comme des putes" La commune considère que ces témoignages sont inexacts mais quoi qu'il en soit, ils ne peuvent être considérés à la légère. Nous demandons que le projet pilote fasse l'objet d'une évaluation. Les témoignages ont été transmis au parquet, mais on n'a pas encore les suites.						

⁵ EVRAS - L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle trouve sa place dans nos établissements scolaires, tant dans l'enseignement fondamental que secondaire, ordinaire et spécialisé. Avec l'aide des éducateurs, du Centre PMS ou du Service PSE, ils sollicitent l'aide d'associations pour développer des projets pour leur classe ou leur école. Circulaire 4550 : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) du 10 septembre 2013

6-11	Pour s'assurer de la présence de référent.e.s spécialisé.e.s sur les questions LGBTQI+;		O		CT		
6-11b	Détaillez ? Vu la situation décrite, des référent-e-s sont indispensables. Cela existe dans d'autres communes pourquoi pas à Saint-Gilles !						
6-12	Pour s'assurer que l'accueil dans les commissariats prévoit une information visible sur les droits des personnes minorisées victimes de discriminations et de violences, et sur les structures associatives pouvant les accompagner;		O		CT		
6-12b	Détaillez ? Les commissariats peuvent être des lieux d'information et de visibilité LGBTQI+ tant pour le public que pour les agents. La mise à disposition de matériel tant affichages que dépliants, via les campagnes de type All Genders Welcome ou des services communaux, ou du secteur associatif.						
6-2	La commune sensibilise ses gardiens de la paix et les travailleurs sociaux qu'elle emploie directement ou qui relèvent d'associations subsidiées (telles que l'asbl BRAVVO à Bruxelles-Ville) aux situations de discrimination et de violence vécues par les personnes LGBTQI+ et autres personnes minorisées;		O		CT		
6-2b	Détaillez ? Il semble qu'à Saint-Gilles, il faut plus que de la sensibilisation ! Il faut agir pour que des attitudes racistes, homophobes d'une minorité d'agents ne soient pas cautionnées mais du contraire sanctionnées afin que les agents respectant les lois n'aient pas à pâtir de la mauvaise image véhiculée par certains. Et aussi que les public LGBTQI+ puissent s'adresser aux agents ou être interpellés par eux sans craintes d'attitudes discriminatoires.						
6-3	La commune s'engage dans une approche intégrée de ses quartiers, en visant à respecter les droits de toutes les personnes concernées (habitant.e.s, commerces, travailleur.r.ses du sexe, personnes sans domicile, etc.).		O		CT		
6-3b	Détaillez ? Dans ce cadre, nous n'accepterons pas des situations comme celle du « Bout du Tunnel », le tunnel en face de l'avenue du Roi ou une quinzaine de personnes sans domicile avaient trouvé refuge et ont été expulsées sans prise en charge ou relogement.						
7	<p><u>La commune agit pour une action sociale inclusive de tou.te.s</u></p> <p>Les communes sont responsables, en gestion directe, par délégation à des associations subsidiées, ou par l'intermédiaire du CPAS, de nombreux services accueillant des milliers d'usager.ère.s. Ces personnes sont, souvent, parmi les personnes plus vulnérables que la moyenne du fait de leur situation sociale. Les personnes LGBTQI+ et les autres personnes minorisées qui ont recours à ces services peuvent donc cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité sociale.</p>						

7-1	Vous engagerez-vous pour une formation optimale de tou.te.s les agent.e.s d'accueil concerné.e.s, en reprenant, quand ils existent, les instruments pédagogiques et de formation proposés par les associations:		<input checked="" type="checkbox"/>					
7-1b	Détaillez ? Via ALL GENDERS WELCOME et autres...							
7-10	Dans vos services en Maison Communale ?		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
7-11	Dans vos CPAS ?		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
7-12	Dans vos organismes proposant des services aux enfants et aux jeunes, en particulier les maisons et les points information jeunesse ?		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
7-13	Dans vos établissements d'accueil ou de résidence des personnes âgées ?		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
7-13b	Autre ? Détaillez ? Aucun lieu ne doit échapper à un screening et à la formation							
7-2	Concernant ces mêmes services, effectuerez-vous :							
7-21	Un diagnostic des besoins et vous informerez-vous auprès des associations compétentes en Région bruxelloise (associations de personnes minorisées et associations professionnelles concernées) ?		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
7-21b	Détaillez ? Également via le secteur associatif Saint-Gillois. Le diagnostic doit être le plus complet pour avoir un bon plan.							
7-22	Une analyse pour identifier, sur la base des inventaires de bonnes pratiques recensées en Belgique et en Europe (réalisés par plusieurs projets européens ces dernières années), les actions que votre commune peut reprendre à son compte ?		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
7-22b	Détaillez ? Les bonnes idées ou pratiques venues d'ailleurs doivent évidemment faire partie de l'élaboration du plan.							
7-23	Une priorisation des actions à mettre en place ?		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
7-23b	Laquelle ? Difficile de répondre sans une ébauche de plan mais probablement que certaines actions seront faciles à mettre en œuvre et d'autres beaucoup moins. L'efficacité et la rapidité d'action pourraient bien gérer les priorités. Mais cela ne doit pas constituer un choix de facilité.							
8	<u>La commune prend publiquement position pour l'égalité et l'émancipation</u> La commune témoigne visiblement de son soutien à ces causes :							
8-11	Afficherez-vous les symboles des communautés minorisées lors de leurs principaux événements (exemples : journées internationales, Belgian Pride, etc.), en utilisant, selon les cas, vos bâtiments (drapeaux) et/ou vos supports de communication (journal communal, panneaux d'affichage, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					

8-11b	Détaillez ? Le drapeau arc en ciel flotte sur l'hôtel de ville pendant la Pride. Mais un peu plus de visibilité dans les publications communales seraient les bienvenues.						
8-12	Mettez-vous à la disposition du public des informations sur le mouvement associatif LGBTQI+ et d'autres groupes minorisés dans vos structures d'accueil du public ?		O			CT	
8-12b	Détaillez ? Infos dans les espaces d'accueil et sur le site de la commune						
8-2	Vous engagez-vous à accuser réception et à vous efforcer de répondre aux sollicitations du milieu associatif issu des communautés minorisées ?						
8-21	Pour l'accès à des infrastructures publiques ?		O			CT	
8-21b	Détaillez ? Cela fait partie du travail et des obligations des services communaux.						
8-22	Pour la représentation institutionnelle lors d'événements organisés par ce milieu associatif, y compris concernant la santé et la prévention des personnes (exemple : prévention VIH/SIDA, refus de la sérophobie, etc) ?		O			CT	
8-22b	Détaillez ? Il faut soutenir et renforcer le milieu associatif qui traite les questions de santé. Pour la prévention VIH/SIDA mais aussi la santé des femmes dont celles issues des communautés minorisées.						
8-23	Pour la participation des institutions communales aux campagnes d'information et de sensibilisation pertinentes (par exemple : All Genders Welcome, proposée annuellement par la RainbowHouse) ?	E	O				
8-23b	Détaillez ? Evaluer l'existant et voir si possible d'améliorer.						
8-24	Pour un accès égal, à qualité de projet égale, aux subsides communaux ?		O				
8-24b	Détaillez ? Cela devrait être le cas ! Le sujet mériterait d'être évalué.						
8-3	Vous engagez-vous à vous exprimer de manière claire et visible en réaction à d'éventuels incidents de stigmatisation et de discrimination avérés sur votre territoire ?		O			CT	
8-3b	Détaillez ? Nous n'acceptons aucune forme de discrimination. Imaginer que nous aurions du mal à nous exprimer de manière claire et visible sous-entend que nous ne serions pas d'accord avec l'égalité que nous revendiquons pour tous. Ce n'est pas le cas.						
8-4	Pensez-vous vous inscrire dans des dynamiques d'amélioration de la situation réelle des personnes LGBTQI+, notamment en sollicitant ces dernière.s ou en soutenant des initiatives de santé publique		O			CT	

	issues des communautés (telles que la Déclaration Communautaire de Paris 2017⁶).						
8-4b	Détaillez ? S'il faut un échevinat de l'égalité des chances, c'est que les discriminations sont encore bien là. Toutes dynamiques ou sollicitations pour réduire les inégalités sont à prendre en considération.						
9	Une commune "hospitalière" La commune participe à l'accueil des personnes LGBTQI+ demandeur.se.s de protection internationale:						
9-1	Tenterez-vous, dans la mesure de vos moyens et en collaboration avec le niveau de pouvoir fédéral, de créer une Initiative Locale d'Accueil ("ILA"), dont nous considérons qu'elle est la structure la plus adaptée aux particularités des publics LGBT.		O		CT		
9-1b	Détaillez ? La commune de Saint-Gilles s'est déclarée commune « Hospitalière ». La question est : l'est-elle vraiment ? Il convient d'évaluer ce qui a été mis en place depuis la déclaration en 2017. Saint-Gilles a disposé d'une ILA pendant de long mois. Actuellement l'ILA n'est plus ouverte faute de locaux disponibles. En remarque générale : Si une ILA peut être une structure adaptée aux publics LGBT, elle ne l'est pas forcément. L'organisation de l'ILA dépend du CPAS. La formation du personnel du CPAS sera donc prépondérante sur la qualité de l'accueil reçu par les personnes LGBT.						

⁶ Déclaration Communautaire de Paris – Juillet 2017 : <https://pariscommunitydeclaration.files.wordpress.com/2017/07/pcd-fr.pdf>